



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 98683

## Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'évolution de carrière des manipulateurs en électroradiologie de la fonction publique hospitalière. Le décret n° 2016-21 du 14 janvier 2016, publié au *Journal officiel* le 16 janvier 2016, attribue le grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ainsi qu'aux titulaires du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale. Si cette disposition satisfait une demande des professionnels datant de 2008, ceux-ci s'inquiètent en revanche du retard pris dans la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique. Cette refonte permettrait aux manipulateurs en électroradiologie d'accéder à la catégorie A, à la faveur d'une revalorisation prenant en compte la requalification de leurs diplômes. Il lui demande de bien vouloir indiquer la position du Gouvernement sur ce point et de préciser un éventuel calendrier de mise en œuvre de cette revalorisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Laffineur](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98683

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 septembre 2016](#), page 7844

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)